

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-59

OBJET : Modification de l'annexe aux statuts de l'Université.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les modifications de l'annexe aux statuts de l'Université.

Fait à Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT